



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, *en session ordinaire*,
Lundi 11 Juillet 2016 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, *Président de séance*, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Sylvia GUIHOT, Jean-Christophe RAGUET, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Carine MIGNÉ, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Sébastien GUYON, Maryse COUGNAUD, Malik RABIA et Michelle RÉGEASE.

Absents et excusés : Mmes et MM. Émilie BOCQUIER (pouvoir à Carine MIGNÉ), Olivier ABILLARD (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Josette COURTIN (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Marie-Ange FOUQUET, Audrey PATARIN (pouvoir à Jean-Christophe RAGUET), Mathilde BRIAND (pouvoir à Sylvia GUIHOT) et M. Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ (pouvoir à Malik RABIA).

Secrétaire de séance : Mme Maryse COUGNAUD.

Le compte-rendu de la réunion du 6 Juin 2016 est lu et approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Retrait de la Communauté de Communes de Palluau - Devis KPMG
- Réfection des Trottoirs - Rue du Stade
- Taxe Locale d'Équipement des espaces verts - Trop perçu
- Décision modificative - Crédits supplémentaires
- Affaires juridiques
- Rallye du Ligneron

Monsieur le Maire regrette les absences répétées de Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, tête de liste et chef de l'opposition, depuis 5 conseils municipaux consécutifs. Ceci nuit à l'exercice démocratique d'une municipalité.

↳ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUAU

➤ Compte rendu de réunion du Conseil Communautaire du Jeudi 19 Mai 2016

Monsieur le Maire nous fait part de ce compte rendu et aborde le sujet suivant :

* Avis sur le Périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : le Conseil Communautaire **approuve à l'unanimité le projet de périmètre** issu de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Palluau et de la Communauté de Communes de Vie et Boulogne tel qu'arrêté par le Préfet de Vendée le 5 Avril 2016 ainsi que le nom (Communauté de Communes Vie et Boulogne) et le siège (24 Rue des Landes au Poiré sur Vie) de la nouvelle communauté de communes, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

➤ **Rapport annuel 2015 du délégataire Service Public de l'Assainissement non Collectif**

Après présentation de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel du délégataire service public de l'Assainissement non Collectif 2015** présenté par la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

➤ **Rapport annuel 2015 du service de collecte des déchets**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel du service de collecte des déchets 2015** présenté par la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

➤ **Retrait de la Communauté de Communes de Palluau - Devis KPMG**

Dans le cadre de notre retrait de la Communauté de Communes du Pays de Palluau, les conditions financières et patrimoniales doivent être évaluées. Monsieur le Maire propose que cette mission soit confiée au Cabinet KPMG. Ce dernier travaille déjà sur la fusion des Communautés de Communes du Pays de Challans et du Gois et l'intégration de notre commune. N'ayant pas reçu ce jour le devis du Cabinet KPMG et en raison du délai d'intervention très court, le Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire à négocier et à traiter ce dossier.**
Résultat du vote à main levée : 22 votants, 20 pour et 2 abstentions.

↳ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHALLANS**

➤ **Extension par le rattachement de la Commune de Saint Christophe du Ligneron : Désignation du Nom, du siège et des compétences**

Monsieur le Maire prend la parole et nous fait part de la réunion du 6 Juillet dernier avec les Communautés de Communes du Pays de Challans et du Pays du Gois, et le Cabinet KPMG, soumissionné pour ce dossier.

Il commente le dossier remis à la Presse, le document de travail adressé à chaque élu n'étant pas à ce stade communicable.

La volonté des élus est de construire ensemble un projet de territoire à taille humaine et de s'appuyer sur les axes suivants :

- Une collectivité à taille humaine, autour du même bassin de vie avec un attachement aux services publics de proximité
- Mutualiser les services
- Une dynamique de territoire à pérenniser autour de la ruralité, des filières économiques, du respect de l'environnement et de la sécurité des biens et personnes (Gemapi).

À l'occasion de la Foire des Minées 2016, un stand commun sera tenu par les élus des 11 communes, mettant l'accent sur le potentiel touristique.

Avant fin Septembre, les 11 conseils municipaux auront décidé :

- du nom de la future communauté de communes, du siège et des compétences,
- du choix de la gouvernance (nombre de délégués communautaires).

Monsieur le Maire fait référence aux diagnostics financiers, établis sur la période 2010-2015, des communautés de communes et de notre commune présentés lors du séminaire.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Malik RABIA de commenter les bons résultats de la Commune de St Christophe du Ligneron. Monsieur Malik RABIA refuse.

Monsieur Michel QUAIREAU interpelle Monsieur Malik RABIA en lui faisant remarquer que l'étude faite par le cabinet KPMG démontre que la capacité de désendettement de la commune est de 3,7 ans alors que le seuil de prudence est de 7 ans, ce qui prouve que l'endettement de la commune est tout à fait maîtrisé. Il demande à Monsieur Malik RABIA de modérer ses propos sur ce sujet et de ne plus véhiculer auprès des ligneronnais des informations erronées sur l'endettement de la commune.

Madame Carine MIGNE souligne avec regret le comportement de Monsieur Malik RABIA lors des réunions de Commission Enfance-Jeunesse avant qu'il n'en démissionne : en écoute, sans participation.

Monsieur le Maire renouvelle auprès de Monsieur Malik RABIA sa volonté de le voir participatif et constructif. Chaque élu a cette responsabilité de représenter et d'informer les Ligneronnais avec justesse, avec un sens critique, sans esprit de polémique.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Assainissement – Avenant Contrat de Gérance

Nous avons signé le 16 Juillet 2015 un **avenant n° 1 au contrat de gérance avec la SAUR** pour une durée allant jusqu'au 31 Décembre 2016 dans l'attente de la construction de la Station de traitement des eaux usées. Étant donné que ces travaux sont en cours et non terminés à ce jour, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer, un avenant n° 2 avec la SAUR, pour une prolongation du délai jusqu'au 31 Décembre 2017, pour un coût de 26 908,15 € HT.**

➤ Assainissement – Extension du réseau d'eaux usées La Grande Brosse

Dans le cadre du zonage d'assainissement, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis de SOCOVA TP** de Commequiers, concernant des **travaux d'extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit La Grande Brosse**, pour un **montant de 29 644,20 € TTC.**

➤ Assainissement – Maîtrise d'œuvre Route de Falleron

Dans le cadre du zonage d'assainissement, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis d'AMEAS** de Challans, pour la **Maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'extension du réseau d'eaux usées Route de Falleron** (du parking de l'école privée au village du Quarteron), pour un **montant de 5 694,60 € TTC** et **décide de lancer la consultation des entreprises.**

➤ Assainissement - Rapport annuel 2015 du délégataire

Monsieur Jean-Claude BIRON donne lecture de ce rapport qui n'amène pas de commentaires.

➤ Lotissement "Bréchoteau" - Sous-traitance au Marché BODIN

Dans le cadre de ces travaux et sur proposition de l'Entreprise BODIN de Challans, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la déclaration de sous-traitance, pour le marché Lot 2**, de l'entreprise OUEST SIGNALISATION de Saligny, concernant la **signalisation horizontale et verticale**, pour un **montant maximum de 4 902,50 € HT.**

➤ Mobilier urbain – Acquisitions diverses

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, les devis d'ACCES ATLANTIQUE** de St Père en Retz (44), concernant **diverses acquisitions de mobilier urbain, comme suit :**

- 8 potelets inox pour un montant total de 2 804,62 € TTC,
- 4 bancs Barcelone pour un montant total de 1 224,00 € TTC,
- 2 tables de pique-nique pour un montant total de 950,40 € TTC,
- 3 cendriers muraux à 138,00 € TTC l'unité et 2 cendriers colonnes à 262,80 € TTC l'unité, pour un montant total de 939,60 € TTC (hors frais de port),

soit un **montant total de 5 918,62 € TTC.**

➤ ZAC Centre 1^{ère} phase – Proposition de Vendée Habitat

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte l'offre financière de Vendée Habitat** pour la **réalisation de commerces et de logements sociaux sur la ZAC Centre 1^{ère} phase Ilot A et A'**, comme suit :

▪ L'Ilot A est destiné à accueillir :

- un **immeuble de 5 commerces livrés finis et 6 logements**, au **prix de cession de 200 € HT/m²** de surface utile estimée à 209 m², soit **41 800 € HT**,
- des **logements quatre T2 et deux T3 à l'étage**, au **prix de cession de 8 500 € HT/logement** soit **51 000 € HT.**
- Le **5^{ème} commerce**, réservé à l'Agence postale communale et à la Police municipale, pour une superficie d'environ 60 m², au **prix d'acquisition de 2 500 € TTC/m²**, soit **150 000 € TTC,**

- L'Ilot A' hébergera 2 logements locatifs T2 et T3, au prix de cession de 8 500 € HT par logement, soit 17 000 € HT.

Résultat du vote à main levée : 22 votants, 20 pour et 2 abstentions.

➤ **SIAEP de la Haute Vallée de la Vie - Restitution de la compétence "entretien et restauration des rivières et zones humides"**

Après présentation de Monsieur Auguste GUILLET, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la restitution de la compétence à la carte "entretien et restauration des rivières et des zones humides" au 31 Décembre 2016**, à la Communauté de Communes de Palluau et aux Communes d'Aizenay, Beaufou, Bellevigny, la Genétouze, les Lucs sur Boulogne et le Poiré sur Vie et les statuts modifiés du syndicat.

➤ **Cimetière – Modification du règlement intérieur**

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur du cimetière, comme suit :

Titre 7 – Règles applicables au columbarium

Article 38 – Les columbariums

Les plaques avec gravure sont autorisées et seront scellées, d'une **dimension de 12 cm / 10 cm, une épaisseur de 1 cm** au lieu d'une dimension de 30 cm / 20 cm, une épaisseur de 1,5 cm.

➤ **Réfection des Trottoirs – Rue du Stade**

Après proposition de la Commission, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis de BODIN SAS de Challans, concernant la réfection des Trottoirs Rue du Stade pour un montant de 8 993,21 € TTC.**

➤ **Taxe Locale d'Équipement des espaces verts – Trop perçu**

En raison d'un trop perçu de la TLE concernant le permis n° PA20408C001 au nom de la SARL Camping du Domaine de Bellevue et pour effectuer le remboursement, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de réaliser un virement de crédit par décision modificative sur le budget 2016**, comme suit :

- En dépenses, au compte 10223 + 125,00 €
- En dépenses, au compte 2315 - 125,00 €

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Église - Vitraux**

Après proposition de la Commission, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis de l'ATELIER THEOPHILE de Saumur (49) concernant la restauration de deux vitraux de l'église**, en raison d'infiltration d'eaux de pluie, comme suit :

- Baie n° 8 pour un montant de 4 243,20 € TTC,
- Baie n° 10 pour un montant de 1 461,60 € TTC,

soit un **montant total de 5 704,80 € TTC.**

↳ **PÔLE SCOLAIRE**

➤ **Mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) – Choix du Cabinet**

Dans le cadre de la Construction du Pôle scolaire et périscolaire et après analyse des offres par l'Agence de Services aux Collectivités locales de Vendée, assistant à maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal **accepte le devis de la Société INTECO de La Roche sur Yon, concernant la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC), pour un montant de 17 415,00 € HT.**

Résultat du vote à main levée : 22 votants, 20 pour et 2 contre.

↳ FINANCES ET ÉCONOMIE

➤ Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée – Modification des statuts

Par délibération n° 7-10-2012 en date du 5 Novembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de participer au capital de la Société Publique Locale à hauteur de 500 €.

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Société Publique Locale, afin de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires au sein du capital, comme suit :

- Division par deux de la valeur nominale des actions,
- Multiplication par deux du nombre d'actions.

➤ Décision modificative – Crédits supplémentaires

Par délibérations n° 16-05-2016 en date du 2 Mai 2016 et n° 17-06-2016 en date du 6 Juin 2016, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de deux sonos suite aux vols intervenus à la salle de sports et à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser des crédits supplémentaires par décision modificative, sur l'année 2016, comme suit :

En dépenses, au compte 2188	4 923,46 €
En recettes, au compte 1641	4 923,46 €

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Conseil d'école du 14 Juin 2016

Madame Carine MIGNÉ donne lecture de ce compte-rendu, notamment les points suivants :

- Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS) : vérification des accès de l'école, matériels acquis pour le protocole du plan de confinement. Un exercice a eu lieu le 6 Juin dernier, en présence de Monsieur le Maire et du Policier municipal,
- Effectifs : 110 élèves pour la rentrée 2016/2017. Monsieur le Maire rajoute que selon ces dernières informations, la situation pourrait être critique à la rentrée,
- Activités et projets,
- Relation Parents-Enseignants : dégradation du climat dans la relation parents/enseignants,
- Fourniture d'équipements audio : grande satisfaction de l'équipe enseignante,
- Pôle scolaire : point abordé lors du conseil d'école mais non retranscrit dans le compte rendu. Le Conseil municipal a été informé que, suite aux recommandations du Conseil Départemental, l'accès au pôle scolaire ne serait pas modifié au niveau du rond-point St Joseph mais qu'un aménagement serait réalisé en provenance de Falleron. Ceci n'a pas amené de commentaires. Une réunion avec les deux directions d'école sera organisée pour définir des horaires d'ouverture/fermeture décalés.

➤ Transports scolaires (Restaurant scolaire, Salle de sports, TAP et Les Loustics)

Après proposition de la Commission, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de SOVETOIRS de La Roche sur Yon, concernant les transports scolaires des enfants des deux écoles vers les différentes structures publiques, pour l'année scolaire 2016/2017, comme suit :

☞ le Restaurant scolaire, à compter du 1^{er} Septembre 2016

- Car n° 1 (59 places) - 1 aller et 2 retour : 68,03 € TTC par jour,
- Car n° 2 (59 places) - 1 aller et 2 retour : 45,77 € TTC par jour,

☞ la Salle de sports, à compter du 12 Septembre 2016

- Mardi (2 classes) : 95,30 € TTC par jour,
- Mercredi (1 classe) : 47,65 € TTC par jour,
- Jeudi (4 classes) : 171,59 € TTC par jour,

☞ **Temps d'Activités Péri-éducatives**

- Bourg 1 aller/retour : 47,65 € TTC par jour,
- Bourg 2 aller/retour : 70,02 € TTC par jour,
- Hors Bourg (rayon de 10 km) : 69,60 € TTC par jour,

☞ **Accueil périscolaire et Centre de loisirs "Les Loustics"**

- Car n° 1 (59 places) : 82,14 € TTC par jour.

➤ **Mairie de Challans – Participation aux frais de scolarité**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de verser une participation aux charges de fonctionnement** des écoles publiques, à la **Commune de Challans**, concernant la **scolarisation d'un enfant** domicilié sur notre commune à l'école publique à la **Croix Maraud en CLIS**, pour l'année scolaire 2015/2016, pour un coût de 578,57 €.

➤ **Conseil Départemental de la Vendée - Intervention musique des deux écoles**

Suite à la demande des directeurs des deux écoles de notre commune, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de s'inscrire pour les activités "Musique" de l'École des Arts et du Patrimoine** proposées par le Conseil Départemental de la Vendée, dans le cadre des **interventions musicales en milieu scolaire, pour l'année scolaire 2016/2017.**

↳ **DIVERS**

➤ **Acquisition terrain par voie d'expropriation – Décision du Juge**

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle sa recherche constante, depuis les premiers contacts en 2008, de parvenir à une solution à l'amiable avec Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ et de préserver les intérêts de la commune.

Cet échec a conduit le Conseil Municipal à lancer une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) dont les principales étapes furent les suivantes :

- Décembre 2014 : enquête préalable à la DUP
- **4 Février 2015** : aménagement du pôle scolaire déclaré d'utilité publique
- 9 Février 2015 : offres de la commune rejetées
- 2 Septembre 2015 : cessibilité déclarée de la parcelle L 24 (2 ha) par Mr le Préfet
- 5 Novembre 2015 : ordonnance d'expropriation
- 30 Décembre 2015 : mémoire Mr Henri de La Roche Saint André
- 2 Mars 2016 : mémoire en réponse de la Commune
- 17 Mars 2016 : transport sur les lieux
- **19 Mai 2016** : jugement en fixation d'indemnité par le TGI, Juridiction de l'expropriation
- 27 Mai 2016 : notification du jugement à M. Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ et au GAEC La Belletière
- 8 Juin 2016 : demande de M. Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ à la commune d'une indemnité compensatoire de + 2,50 € le m2 (soit + 50 000 € par rapport au jugement) sans quoi il saisirait le Tribunal Administratif.
- 21 Juin 2016 : réponse négative à la requête de M. Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ

Monsieur le Maire présente un tableau financier pour ce dossier : voir annexe 1

➤ **Projet de Routes Départementales**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON prennent la parole. Ces 2 projets, relevant de la compétence départementale, vont impacter fortement l'environnement et les flux de circulation sur la commune :

* **Contournement Ouest**

Monsieur le Maire fait part de ces échanges avec Monsieur Yves AUVINET, Président du Conseil Départemental. En réponse au courrier de Monsieur le Maire du 12 Octobre dans lequel il rappelle

le tracé préférentiel retenu, fruit d'une étroite concertation avec les riverains et les agriculteurs, et souligne l'importance de ce projet dans la perspective notamment du nouveau pôle scolaire, il lui est répondu que "si le bureau d'études ne rencontre pas de difficultés à réduire ou compenser les impacts du projet, nous attendons un dossier préalable à la DUP pour la mi-2016, afin qu'il soit soumis à l'avis des Services de l'Etat". Monsieur Yves AUVINET rappelle aussi les contraintes budgétaires du Département, ce que confirme Madame Nadia RABREAU, et la nécessité de définir des priorités parmi les nombreux projets.

Compte tenu du retard pris sur ce projet, Monsieur le Maire va prendre contact avec Monsieur Alain LEBOEUF, Président de la Commission Infrastructures, Réseaux et Mobilités au sein du Conseil Départemental.

*** 2x2 voies RD 948**

Il est rappelé que 7 ans après avoir été sollicité par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal va de nouveau être consulté pour avis.

Lors du Conseil municipal du 2 Mars 2009, dans le cadre du dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, le Conseil avait approuvé, à l'unanimité, le doublement de la RD 948 sous réserve du respect d'un certain nombre d'engagements pris par la DIRM. Ils visaient notamment à la sécurisation des accès, à la préservation des accès aux commerces (Station-service CHARRON, Garage MOLLE, etc.), à l'application de mesures contre les nuisances sonores, à la préservation des cheminements piétons et cyclistes, à la mise en valeur du Castel du Verger, ...

Les étapes de cette nouvelle consultation sont les suivantes :

- Concertation entre la Direction Grands Projets et la Commission Urbanisme et Voirie (2015, 2016),
- Rencontres avec les agriculteurs concernés (Juillet 2016), l'Association Bien Vivre à St Christophe du Ligneron et les riverains (Septembre 2016) et les entreprises (Septembre 2016),
- Réunion publique (Septembre / Octobre 2016),
- Vote du Conseil Municipal (Novembre / Décembre 2016),
- Processus de consultation dans le cadre de la DUP en lien avec le Département.

Le projet contient un choix, une alternative :

- Aménagement sur place, en parallèle de la RD 948, avec des variantes,
- Variante Sud.

La Commission a relevé des différences entre l'"aménagement sur place" et la "variante Sud", pour les raisons déjà évoquées : moindre impact sur l'environnement, le paysage, le patrimoine, l'agriculture. Elle note que la variante Sud présente un inconvénient majeur en termes d'impact sur le camping de Bellevue et d'absence de visibilité pour les entreprises de la ZA de La Joséphine.

La variante Sud présente l'inconvénient de ne pas prévoir de sortie entre les 2 aménagements extérieurs et surtout de ne pas avoir d'accès route de Commequiers, 2^{ème} axe majeur pour notre commune (Nantes – St Gilles). Ce qui a évidemment pour conséquence de minimiser le coût d'ensemble de cette solution.

Chaque élu étant invité à s'exprimer, Monsieur Sébastien GUYON regrette qu'un aménagement ne soit pas prévu en entrée de bourg en provenance de Challans. Tel que présenté dans le projet, il faudrait aux Ligneronnais sortir plus de 2 km avant l'actuel rond-point.

Il est également relevé qu'un accès direct à la station-service ne serait plus possible dans les 2 hypothèses.

Ces observations rencontrent l'adhésion du Conseil.

Nous allons poursuivre nos échanges avec les parties les plus concernées comme évoquées ci-dessus. Une synthèse sera adressée au Conseil Départemental pour qu'il prenne en compte les avis, les améliorations suggérées pour chacune des solutions.

Puis, le Conseil donnera son avis pour ce projet d'infrastructure routière essentiel pour la sécurité et le confort des Ligneronnais et des conducteurs traversant notre commune. La construction de cet ouvrage est prévue à partir de 2020.

➤ **FDGDON - Lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin**

Comme l'an passé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer à la lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin organisée par le FDGDON. Monsieur le Maire établira un arrêté municipal pour encadrer cette lutte.

➤ **Affaires juridiques**

Après présentation de ces deux dossiers (TERRANOVA relatif à un permis de construire et CHAPRON relatif à la sécurisation d'un chemin) par Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à ester en justice pour ces deux dossiers et les confie au Cabinet Atlantic-Juris.**

➤ **Foire des Minées**

Monsieur le Maire nous informe d'un stand commun tenu par les 11 communes de la nouvelle intercommunalité Challans-Gois-St Christophe du Ligneron.

Elus présents le lundi 12 septembre :

10h à 13h : Auguste GUILLET et Jean-Claude BIRON

13h à 16h : Michelle REGEASE et Thierry RICHARDEAU

16h à 19H : Carine MIGNE et Michel QUAIREAU

➤ **Rallye du Ligneron**

Monsieur Jean-Christophe RAGUET nous informe d'une innovation sur la commune avec la tenue d'un rallye le 11 Septembre 2016 dont le départ et l'arrivée se situent au Domaine de La Cautuère. Il sera en lien avec un concert sur ce même site à 18 h 30, le groupe "Big Band" de St Hilaire de Riez.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Autrefois Challans**

Monsieur le Maire recommande aux élus d'aller encourager les personnes ligneronnaises présentes sur le site de notre commune. La Commune mettra à leur disposition la nouvelle oriflamme.

➤ **Forum des Associations**

Monsieur Jean-Christophe RAGUET nous informe de la tenue du traditionnel Forum le 3 Septembre 2016, concentré sur la matinée et ponctué par un verre de l'amitié. L'accueil des "nouveaux arrivants" se déroulera pour la première fois en même temps afin de favoriser les contacts avec les associations.

➤ **Domaine de la Cautuère – Demande du Syndicat**

Monsieur le Maire informe du courrier reçu par Monsieur Auguste GUILLET, Président du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie, syndicat propriétaire avec Vendée Eau du site de la Cautuère.

Monsieur le Maire demande aux deux commissions (Vie municipale et Urbanisme & Voirie) de réfléchir sur la gestion de ce site remarquable avant de donner réponse.

➤ **Les Puces Ligneronnaises**

Monsieur Jean-Christophe RAGUET nous informe que les invitations offertes par l'Amicale Laïque sont laissées à la disposition des Elus et du Personnel à l'accueil.

Pour extrait,
Affiché le 19 Juillet 2016,
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Annexe 1

Mr H. de La Roche Saint André (1)			Commune (2)				Tribunal Grande Instance (3)	
Propositions	Montant Indemnités	€/m2	Propositions	Montant Indemnités	€/ m2	Commentaires	Montant Indemnités	€/ m2
			<i>Courrier du 2 avril 2010</i>	170 000,00 €	8,50 €	Evaluation France Domaine (2010)		
			<i>Rencontre le 2 juillet 2012</i>	120 000,00 €	6,00 €	Evaluation France Domaine actualisée (2012)		
Mémoire (décembre 2015) :			Mémoire en réponse (mars 2016) :					
Indemnité principale	505 000,00 €	25,25 €	Indemnité principale	3 600,00 €	0,18 €	Base déclaration fiscale (acte de partage) de M. Henri de La Roche Saint André (2009)		
Indemnité de réemploi	59 590,00 €		Indemnité de réemploi	720,00 €				
Indemnité d'éviction	5 723,00 €		Indemnité d'éviction due au GAEC La Belletière	8 826,70 €	0,44 €		8 809,00 €	0,44 €
Indemnité de dépréciation du surplus	50 000,00 €		Indemnité de dépréciation du surplus	0,00 €			0,00 €	
Indemnité de frais de conseil	2 000,00 €		Indemnité de frais de conseil	0,00 €			2 000,00 €	
Indemnité de frais d'expertise	960,00 €		Indemnité de frais d'expertise	0,00 €			0,00 €	
Total	623 273,00 €	31,16 €	Total	13 146,70 €	0,66 €			
			Total hors indemnité d'éviction due au GAEC La Belletière	4 320,00 €	0,22 €			
			Subsidiairement					
			Indemnité principale	20 600,00 €	1,03 €	Base acte d'échange de parcelle, comprise dans le périmètre (parking de l'école) entre la commune par M. André de La Roche Saint André (2002)		
			Indemnité de réemploi	3 060,00 €				
			Total hors indemnité d'éviction due au GAEC La Belletière	23 660,00 €	1,18 €			
			Subsidiairement					
			Indemnité principale	120 000,00 €	6,00 €	Evaluation France Domaine actualisée (2014)	120 000,00 €	6,00 €
			Indemnité de réemploi	13 000,00 €			13 000,00 €	
			Total hors indemnité d'éviction due au GAEC La Belletière	133 000,00 €	6,65 €		135 000,00 €	6,75 €
			Global	141 826,70 €	7,09 €		143 809,00 €	7,19 €

Conclusions (4)	
Ecart HdLR / Commune	481 446,30 €
Ecart HdLR / Jugement	479 464,00 €
Ecart commune / Jugement	-1 982,30 €
Frais Avocat commune	5 758,00 €
Coût global Terrain pôle scolaire	149 567,00 €